

COMPTE-RENDU

Mercredi 10 décembre 2025 - Présentiel

PRÉSENTS

■ Salariés

- Romain Baret - CGT Spectacle
- Antoine Galvani - CGT Spectacle
- Christophe Jaillet - CGT Spectacle
- David Labruyère - CGT Spectacle
- Josy Reby - CGT Spectacle
- Clémentine Vagne - CGT Spectacle
- Antonia Vitti - CGT Spectacle

■ Employeurs

- Juli Allard Schaefer - Syndicat National des Metteurs en Scène (SNMS)
- Julien Arnaud - Jazz(s)ra
- Florian Auvinet - Grand Bureau
- Vincent Bady - SYNAVI
- Marine Berthet - France Festivals / Scène Ensemble
- Pascal Buensoz - Jazz(s)ra
- Anne Carrier - FEVIS / Scène Ensemble
- Céline Coutable - Grand Bureau
- Marine Dardant-Pennaforte - Syndeac
- Hugo Frison - Groupe des 20
- Alice Granier - Fédération des arts de la rue en AURA
- Amélie Guillermet - Grand Bureau
- Frédéric Lapierre - Syndicat Musiques Actuelles (SMA)
- Mohamed Naitl'Khadir - Scène Ensemble
- Frida Morrone - Réseau National du Conte et des Arts de la Parole (RNCAP)
- Erwann Mozet - SYNAVI
- Vincent Roche-Lecca - Scène Ensemble

■ État et collectivités

- Jacqueline Broll - DRAC ARA
- Ariane Naegelen - DRAC ARA
- Simon Quetel - DRAC ARA
- Aymée Rogé - DRAC ARA
- Ubavka Zaric - DRAC ARA
- Christine Azoulay - Région AURA
- Estelle Gerbier - Région AURA
- Mila Konjikovic - Région AURA
- Adrien Philippe Moniot - Région AURA
- Sophie Rotkopf - Région AURA
- Ada Wujek - Région AURA
- Clarisse Vega - France Urbaine

■ Invités

- Emmanuel Chow-Chine - Afdas
- Sabine Danquigny Handel - France Travail Scènes et Images
- Tiago Guedes - Maison de la danse
- Coline Loger - Maison de la danse

■ Coordination

- Céline Fuchs - COREPS / Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant
- Olivier Bernard - Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant

- Eglantine Chabasseur - Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant
- Marie Coste - Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant
- Catinca Delabie Dumitrascu - Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant
- Céline Palluy - Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant
- Nicolas Riedel - Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant
- Marie-Laurence Sakaël - Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant

EXCUSÉS

- Marc Chassaubéné - FNCC
- Sylviane Chêne - Villes de France
- Ludivine Ducrot - SMA
- Sébastien Duenas - SUD Culture
- Stéphane Frioux - France Urbaine
- Audrey Hénocque - France Urbaine
- François-Xavier Laborde - Fédération des arts de la rue en AURA
- Anne-Hélène Maussier - Le Maillon / Groupe des 20

ORDRE DU JOUR

PRISES DE PAROLE INTRODUCTIVES.....	3
> Mme Céline Fuchs, coordinatrice du COREPS.....	3
> M. Tiago Guedes, directeur de la Maison de la danse.....	3
> Mme Aymée Rogé, directrice régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes	3
> Mme Sophie Rotkopf, vice-présidente déléguée à la culture et au patrimoine de la Région Auvergne-Rhône-Alpes	3
RESTITUTION DES TRAVAUX DU COREPS.....	5
> Chiffres-clés pour l'année 2025.....	5
> Groupe Emploi et Formation	6
> Groupe Politiques publiques.....	7
> Groupe Festivals.....	7
> Échanges.....	8
PRISES DE PAROLE DES ORGANISATIONS.....	11
> SYNAVI - Syndicat national des arts vivants	11
> SMA - Syndicat des Musiques actuelles.....	11
> USEP-SV - Scène Ensemble + Les Forces Musicales + Syndeac	12
> CGT Spectacle.....	13
> Échanges.....	14
LIBERTÉ DE CRÉATION / LIBERTÉ DE DIFFUSION	15
> Intervention de Mme Juliette Mant, haute fonctionnaire pour la liberté de création au ministère de la Culture	15
> Échanges.....	16

PRISES DE PAROLE INTRODUCTIVES

> **CÉLINE FUCHS, COORDINATRICE DU COREPS**

Merci à toutes et à tous pour votre présence ce matin malgré des emplois du temps chargés, merci pour votre mobilisation au service du COREPS Auvergne-Rhône-Alpes. En préambule, je tiens à remercier Marjorie Glas, à qui j'ai succédé début octobre à la coordination du COREPS, pour l'énorme travail qu'elle a effectué.

> **M. TIAGO GUEDES, DIRECTEUR DE LA MAISON DE LA DANSE**

Bonjour à toutes et à tous, chère Sophie, chère Aymée, c'est avec grand plaisir que je vous accueille ce matin dans notre Maison de la danse. Quand le COREPS nous a contactés, il nous a semblé évident d'accueillir votre assemblée plénière. Le COREPS réunit aussi bien les syndicats comme le Syndecac, dont la Maison de la danse fait partie, les réseaux professionnels comme Le Regroupement avec qui nous échangeons régulièrement, et aussi bien sûr les représentants de l'Etat et des collectivités locales comme la DRAC et la Région, partenaires stratégiques de cette Maison de la danse. Les années qui arrivent s'annoncent pleines de défis, il est important que nous conservions ces moments d'échanges, de partage et de débat précieux pour évoluer et avancer collectivement. Je vous souhaite une très belle matinée de travail dans notre studio et je passe la parole à Mme Aymée Rogé, notre nouvelle DRAC à qui je souhaite la bienvenue.

> **MME AYMÉE ROGÉ, DIRECTRICE RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

Bonjour à toutes et à tous. Mme la vice-présidence du Conseil régional, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs, monsieur le directeur de l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle vivant, je commence donc par me présenter : je suis Aymée Rogé, nouvelle directrice de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes. Nous ne nous connaissons pas encore et c'est normal puisque je suis arrivée le 1^{er} décembre. Je suis donc très heureuse de vous rencontrer à l'occasion de cette plénière du COREPS et je voudrais aussi profiter de l'occasion pour vous présenter Simon Quétel, DRAC adjoint qui a également rejoint la région assez récemment, le 1^{er} septembre.

Je veux tout d'abord vous remercier, cher Tiago, pour l'accueil par la Maison de la danse de cette séance annuelle. Je fais donc connaissance avec vous à cette occasion et j'en suis très heureuse. Comme vous le savez, cette instance régionale réunit Etat, représentants des collectivités territoriales, entrepreneurs du spectacle, représentants des artistes, des techniciens et des salariés au niveau local. Il s'agit donc d'un espace de dialogue tout à fait essentiel au niveau régional entre les partenaires publics et les représentants des professions du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, et qui permet à la fois d'améliorer l'interconnaissance mais aussi d'avoir des échanges constructifs pour le développement de ces secteurs. Mise en place en 2021 en région Auvergne-Rhône-Alpes, le fonctionnement du COREPS est me dit-on ici exemplaire et je m'en réjouis. La culture c'est en effet le dialogue, c'est l'indispensable échange qui permet de rapprocher, y compris bien sûr dans le respect des différences et des singularités. Le COREPS est donc un espace dédié à ces échanges, qui produit des réflexions et travaux qui nous le verrons débouchent sur des actions concrètes et qui aident à penser l'avenir. A cet égard, je tiens particulièrement à remercier tous les représentants des entreprises et des salariés ainsi que des élus qui se mobilisent tout au long de l'année à un rythme soutenu, une fois par mois, au sein des 3 groupes thématiques du COREPS : politiques publiques, emploi et formation, et festivals. J'ai hâte d'entendre le fruit de ces travaux d'autant qu'il n'y a pas de meilleure entrée en matière pour moi bien sûr en entrant en fonction. Mais je le dis parce que je sais aussi ce que la participation à ces groupes de travail signifie d'engagement et de temps dédié au collectif donc je souhaite le saluer. Je tiens aussi à remercier l'ensemble des collectivités territoriales présentes ou représentées. Nous le savons, la culture est une compétence partagée et nous y tenons, qui mobilise Etat et collectivités dans leur financement, mais aussi dans leur expertise, dans leur connaissance des habitants et de leur territoire. Ce dialogue entre nous doit donc être fécond et à vrai dire il est indispensable pour nous assurer d'actions coordonnées au mieux, et dans la mesure du possible complémentaires. Je veux aussi remercier l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant qui assure la coordination du COREPS.

Avant d'entamer l'ordre du jour proprement dit et de laisser la parole à Mme Rotkopf, permettez-moi de vous dire la façon dont pour la DRAC nous avons tâché de travailler pour cette année 2025. Comme nous le savons tous, le budget de l'Etat en 2025 a été voté plus tardivement qu'à l'accoutumée et nos crédits ont été délégués avec un certain délai. Nous avons conscience que cette situation a pu générer de l'incertitude, aussi tout au long de l'année écoulée, dans le dialogue avec vos représentants, nous nous sommes efforcés d'être réactifs, de répondre au mieux à vos interrogations et parfois vos inquiétudes. Comme les années précédentes, le spectacle vivant a été au cœur des actions et des priorités du ministère de la Culture. Pour parler un peu technique, les crédits du BOP 131 sur le territoire ont été maintenus, de même que le plan "Mieux produire mieux diffuser" qui a été reconduit et même augmenté, ainsi que le FONPEPS qui a été maintenu. Quant aux crédits dédiés à la démocratisation culturelle et à la transmission des savoirs, le BOP 361, nous avons été très attachés à maintenir les contractualisations avec les collectivités territoriales, nous avons poursuivi le travail partenarial notamment entre Culture et santé, Culture et justice, nous avons joué la complémentarité avec les crédits dédiés à la création, de sorte à préserver autant que possible le soutien au secteur, et que les établissements labellisés et les appellations puissent notamment remplir autant que possible leurs responsabilités professionnelles. Vous le savez, considérant qu'il revient à la DRAC d'assurer une forme d'équité territoriale, l'objectif d'une offre culturelle pour tous et dans tous les territoires, et particulièrement en milieu rural, a été l'une de nos autres grandes priorités, avec le souci d'un dialogue constant avec l'ensemble des partenaires et notamment les collectivités locales. A ce titre, le travail entamé par la DRAC et l'Observatoire des politiques culturelles, avec les élus et les services culturels, sur les projets culturels de territoire attire toujours de plus en plus de collectivités dans une dynamique de dialogue renforcée. Myriade, l'outil collaboratif porté par l'Etat et la Région qui vous avait été ici-même présenté, commence à prendre vie et œuvre également dans le sens d'une meilleure interconnaissance, d'une plus grande visibilité des projets artistiques et des dynamiques territoriales. Par ailleurs, l'expérimentation portée par la DRAC, que le COREPS appelait de ses vœux, donne de premiers résultats prometteurs dans la manière de coconstruire une politique culturelle dans un territoire rural, tout en favorisant l'emploi artistique et la présence longue des artistes. Enfin, avant de céder la parole aux autres intervenants, je rappellerai que le COREPS, aujourd'hui même, a également souhaité aborder la question de la liberté de création et de programmation. Vous le savez, en 2024, la commission culture du Sénat a mené une évaluation du volet consacré à la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine adoptée en 2016. A cette occasion, les rapporteurs ont dressé un constat à la fois inquiétant et paradoxal : les atteintes aux libertés de création et de diffusion artistique sont de plus en plus fréquentes et diverses, quand bien même ces principes sont reconnus et protégés par la loi. Aussi la ministre de la Culture a lancé en décembre dernier un plan relatif à la liberté de création. Il vise une meilleure application sur le terrain de ces principes, au regard de 3 enjeux : structurer la remontée des cas d'atteinte à la liberté de création, mieux informer et accompagner les artistes et professionnels de la culture, sensibiliser et impliquer l'ensemble des parties prenantes de ces libertés. Ce plan s'appuie sur un travail collectif et interministériel, et sur une convention pluriannuelle pour les années 2025-2028, signée entre le ministère de la Culture et l'Observatoire de la liberté de création. Il a pour but de renforcer l'observation, mais également de fournir un accompagnement juridique aux collectivités, aux artistes et aux professionnels de la culture par la publication d'un guide destiné à les aider face à des situations pouvant s'apparenter à des atteintes à la liberté de création ou liberté de programmation. C'est d'autant plus indispensable que nous savons que sur ces questions rien n'est simple, que tout peut être instrumentalisé et qu'il s'agit donc sans doute de réfléchir mieux, à plusieurs, pour être conseillés et débattre de la façon de se sortir de ces éventuelles difficultés. Les DRAC ont nommé des référents liberté de création, Jacqueline Broll, qui est la référente pour la DRAC, est évidemment avec nous ce matin, et une haute fonctionnaire au sein du ministère de la Culture a été nommée pour coordonner ce plan au niveau national puisque les regards croisés sont là-aussi tout à fait utiles. Elle s'appelle Juliette Mant et elle nous fait le plaisir d'intervenir tout à l'heure, elle nous présentera plus en détails ce plan et bien sûr on pourra en discuter. En guise de perspective, je peux indiquer que la DRAC continuera à être un interlocuteur de proximité, pour les élus, pour les acteurs culturels des territoires, pour les artistes et les professionnels, au service de la création dans toutes ses disciplines, dans toutes ses composantes, pour toutes les structures, je pense évidemment à la grande variété de typologies d'employeurs, et évidemment au service des habitants. Elle continuera à défendre la liberté de création, tout en cherchant à toujours élargir et diversifier les publics, dans tout le territoire régional, avec une attention toute particulière vous le savez aux territoires ruraux. Je vous remercie.

> **MME SOPHIE ROTKOPF, VICE-PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE À LA CULTURE
ET AU PATRIMOINE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

Madame la directrice régionale des affaires culturelles, madame la coordinatrice, chère Céline, cher Nicolas, directeur de l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant, agence qui coordonne cette instance, mesdames et messieurs les représentants des 3 collèges du COREPS, monsieur le directeur de la Maison de la danse, cher Tiago, merci de nous accueillir, mesdames et messieurs et chers collègues,

C'est avec plaisir que je vous retrouve aujourd'hui dans ce lieu majeur de la décentralisation qu'est la Maison de la danse pour cette nouvelle assemblée plénière du Comité Régional des Professions du Spectacle Auvergne-Rhône-Alpes en compagnie de notre nouvelle directrice régionale des affaires culturelles, Madame Aymée Rogé à qui je souhaite encore une fois la bienvenue et surtout tous mes vœux de succès dans ses nouvelles fonctions. Depuis 2022, la politique culturelle régionale poursuit les objectifs du plan approuvé en assemblée plénière au mois d'octobre 2022 en privilégiant le rééquilibrage de l'offre culturelle en faveur des territoires, en favorisant la circulation des œuvres et des artistes, par un soutien accru, par exemple aux festivals, et en veillant au renouvellement des publics. A budget constant, le soutien au spectacle vivant permet aux institutions métropolitaines et à des acteurs culturels qui jusqu'ici avaient été négligés, ruraux pour la majorité d'entre eux, de développer grâce à de nouveaux dispositifs tels que "Culture en territoire" des projets novateurs et de les présenter à des publics éloignés des lieux de production et de diffusion habituels. Au cœur des territoires, les festivals et l'ensemble des filières artistiques et techniques qui leur sont corrélées bénéficient de l'augmentation des moyens qui leur sont alloués par la Région puisque c'est plus de 60% en 5 ans, passant de 5 millions à 8 millions d'euros. S'agissant de nos jeunes, directement intéressés par les dispositifs intégrés aux conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle, il est réjouissant de constater que leur appétence pour les arts du spectacle ne se dément pas, avec notamment une utilisation dédiée du Pass'Région jeunes 2 fois supérieure en 2024 à ce qu'elle était en 2020. Si les coûts plateau continuent d'avantager en matière de subventions les musiques savantes, les musiques actuelles et l'art dramatique, force est de constater que les formes d'expression récentes ou renouvelées bénéficient elles-aussi de soutiens affirmés, que ce soit la danse, les arts de la rue, les arts du cirque mais aussi les musiques traditionnelles et du monde, les marionnettes, le spectacle jeune public et enfin les arts du récit. Fait marquant, les programmations pluridisciplinaires qui caractérisent plus de 70% des lieux soutenus par le Conseil régional, arrivent désormais en 2^e place des subventions régionales en faveur du spectacle vivant, derrière les musiques savantes. Aux côtés des créateurs, la Région accompagne les mutations d'une profession qui renoue avec l'essence même du spectacle vivant, et je crois que le 25^e anniversaire de la Comédie itinéraire de Valence que nous avons célébré il y a quelques semaines en atteste. Dans un contexte où les politiques publiques, en particulier dans le domaine culturel, font parfois l'objet d'appréciations à géométrie variable, j'aime à croire que nous pourrions continuer à œuvrer ensemble pour le maintien et la promotion de la création artistique dans nos territoires, c'est en tout cas le vœu que je formule aujourd'hui devant vous. Je vous remercie.

RESTITUTION DES TRAVAUX DU COREPS

> **CHIFFRES-CLÉS POUR L'ANNÉE 2025**

- 2 réunions du comité de pilotage (+ 1 à venir mi-janvier 2026).
- 6 réunions extrarégionales :
 - o 2 comités des COREPS organisés par la DGCA, réunissant coordinateurs, référents en DRAC et service emploi de la DGCA
 - o 3 réunions inter-COREPS, réunissant les coordinateurs régionaux
 - o 1 temps fort pendant le Festival d'Avignon, avec les directions nationales des organisations d'employeurs et des syndicats de salariés, les coordinateurs régionaux et la DGCA
- 3 groupes de travail actifs suite à la mise en sommeil du groupe Musiques enregistrées :
 - o Politiques publiques, qui se réunit toutes les 6 à 8 semaines soit 6 réunions en 2025
 - o Emploi et Formation, qui se réunit quasi tous les mois soit 8 réunions en 2025
 - o Festivals : 3 réunions en 2025

La participation aux travaux de ces différentes instances représente un temps et une charge de travail

importants, merci à toutes les organisations et toutes les personnes impliquées !

A noter : selon notre règlement intérieur, les élections du nouveau comité de pilotage auraient dû avoir lieu en novembre 2025. Au regard des échéances électorales à venir - élections municipales et communautaires les 15 et 22 mars 2026 - et afin que les représentants des organisations membres du collège « Etat et collectivités » soient installés dans leurs fonctions au moment des élections du COPIL, une mesure dérogatoire prolongeant exceptionnellement les mandats actuels jusqu'en septembre 2026 a été adoptée.

> GROUPE EMPLOI ET FORMATION

Présentation : Romain Baret (CGT Spectacle) et Anne Carrier (FEVIS / Scène Ensemble)

Le groupe se réunit environ 1 fois par mois. Spécificité 2025 : beaucoup de partenaires et/ou d'experts ont été invités, suscitant de nombreux et riches échanges.

Chantiers 2025 :

- Responsabilité sociale des employeurs, des directions en particulier :
 - o Nous avons pris attache du CCHSCT de la production cinématographique, puisqu'il n'en existe pas dans notre branche. Ghania Tabourga nous a exposé ses missions de prévention des risques professionnels, d'enquête sur les accidents dans le cinéma et de représentation institutionnelle. Les référents intimité nous concernent moins dans le spectacle vivant.
 - o Nous avons déployé toute une réflexion sur cette responsabilité sociale et il nous a paru nécessaire de former les employeurs et futurs employeurs, ainsi que les salariés et futurs salariés, au-delà des administrateurs qui portent souvent seuls la charge mentale de cette responsabilité. Le groupe a travaillé pendant plusieurs séances sur cette question et nous avons étayé des constats et des préconisations, qui relèvent à la fois de la formation continue des directions, éventuellement de la conditionnalité des aides qui seront apportées, et de la formation initiale. Pour la formation initiale, nous avons souhaité échanger avec les écoles supérieures autour de la sensibilisation à la responsabilité sociale des entreprises du spectacle. Nous avons identifié 5-6 établissements supérieurs d'enseignement - CNSM, CEFEDM, ENSATT, GACO Arts, Sciences Po Grenoble - avec lesquels nous avons engagé un dialogue sur ces enjeux, pour comprendre comment ils travaillent en interne les questions de l'insertion professionnelle et de la prise de conscience de la responsabilité pour des futurs employeurs et futurs salariés du secteur avec leurs étudiants. On a suggéré la création d'un vademécum sur lequel on va travailler en 2026.
- Convention régionale de lutte contre le travail illégal : suite à la signature, en 2024, de la convention nationale de lutte contre le travail illégal entre les différents partenaires sociaux de notre secteur, nous avons été missionnés par le comité de pilotage pour réfléchir à la mise en place une convention régionale, à l'instar de l'Occitanie qui l'a signée en 2016. Nous avons rencontré 2 des membres de leur "cellule de veille", dispositif qui permet d'être saisi par les salariés et/ou de s'autosaisir sur les différents débordements du cadre légal du travail dans notre secteur, mais aussi de faire de la prévention (ce qu'on fait déjà au sein du COREPS avec le vademécum évoqué précédemment). Ce dispositif permet aussi une coordination sur l'entièreté du territoire sur un travail « propre et légal ». Pour le moment, nous avons travaillé sur une enquête afin d'identifier les différents types de lieux et de formes du travail illégal en région Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que sur un état des lieux des ressources disponibles. Nous attendons que le comité de pilotage nous mandate pour aller au bout de cette démarche ou pas, sachant qu'on peut aussi se laisser le temps de mener ce travail d'enquête.

Les actions commencées en 2025 seront poursuivies en 2026, aucune nouvelle action ne devrait a priori être lancée.

A noter : lors de notre dernière réunion, nous avons fait le constat, qui a été confirmé par France Travail, que beaucoup d'intermittents sont en manque d'heures cette année et sont redirigés vers des formations qui peuvent compléter leurs heures. L'Afdas nous a également confirmé qu'elle avait épuisé son enveloppe 2025, ce qui est exceptionnel. Nous sommes donc assez inquiets pour 2026.

> GROUPE POLITIQUES PUBLIQUES

Présentation : Erwann Mozet (SYNAVI)

En 2025, la politique a beaucoup influé sur les échanges et les travaux du groupe. Beaucoup d'inquiétudes sur la situation économique qu'on traverse ont été exprimées dans nos rendez-vous, j'irais jusqu'à parler de détresse. Plusieurs réflexions ont néanmoins été ouvertes en 2025, dont plusieurs seront poursuivies en 2026.

- Échanges sur l'accompagnement du secteur à la transition écologique avec, notamment, la participation des membres du groupe de travail à un webinaire de présentation du Cadre d'actions et de coopération pour la transformation écologique (CACTÉ) du ministère de la Culture, en mai 2025. Ce chantier sera poursuivi en 2026, autour de l'accompagnement et des moyens financiers mobilisables par les structures employeuses.
- Chantier sur la question des modèles économiques, et notamment sur le mécénat et les fonds de dotation. Le groupe a notamment échangé avec Stefano Arnaldi, directeur des affaires culturelles de la Ville de Reims, collectivité pionnière avec sa "mission mécénat" mise en place il y a plus de 10 ans. A noter : c'est une collectivité avec un bassin très particulier, et le champagne y est pour beaucoup. Les réflexions concernant le mécénat sont diverses :
 - o Le mécénat et les fonds de dotation nécessitent un travail au long court, c'est extrêmement chronophage et difficile à porter par des petites structures employeuses. La recherche de fonds privés nécessiterait de mutualiser des postes, à des échelles locales voire départementales.
 - o Le groupe Politiques publiques rappelle néanmoins qu'il est nécessaire de défendre le financement public de la culture.
- Expérimentation de nouvelles modalités de coopération et de soutien au spectacle vivant à l'échelle des territoires, menée entre les départements de l'Isère et de la Savoie (Chartreuse, Guiers, Dauphiné) : pilotée par le COREPS et soutenue par la DRAC, le travail amorcé en 2024 a abouti avec le lancement du "recrutement" de 2 compagnies sur le territoire, pour une durée de 18 mois. Le projet débutera en 2026.
- Concertation avec les élus sur la notion de politique publique et de service public de la culture : la journée envisagée en octobre 2025 a été reportée en raison des échéances électorales. L'ensemble des parties prenantes du COREPS seront invitées à réfléchir à quelle politique publique de la culture nous avons envie de défendre dans ce pays et dans cette région.

Les réflexions envisagées pour 2026 s'inscrivent dans la continuité des travaux menés en 2025 :

- Mécénat, fonds de dotation, mutualisation et rôle que pourraient y jouer les collectivités ;
- Concertation avec les élus sur la redéfinition du service public de la culture ;
- Point sur les financements des collectivités territoriales ;
- Accompagnement financier des structures à la transition écologique ;
- Suivi de l'expérimentation menée entre les départements de l'Isère et de la Savoie.

> GROUPE FESTIVALS

Présentation : Marine Berthet (France Festivals / Scène Ensemble)

Le groupe s'est réuni à 3 reprises, en distanciel. L'existence de ce groupe de travail a été mise en question parce que les organisations sont déjà fortement mobilisées par ailleurs, mais un travail spécifique sur les festivals paraît toutefois nécessaire.

Le groupe assure une veille régulière sur les festivals :

- Echanges avec la DRAC sur le fonds festivals mis en place en 2022 et sur ses modalités, notamment une réflexion toujours en cours sur le conventionnement des festivals (la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, contrairement à d'autres, n'a effectivement pas choisi de conventionner sauf pour un festival). La question est toujours posée, avec toujours les critères de la ruralité et de l'urgence. Question à l'intention de notre nouvelle direction régionale des affaires culturelles : sachant qu'il est sous-doté par rapport à la population et au nombre de festivals, comment le fonds pourrait-il

être mieux incriminé en région Auvergne-Rhône-Alpes ? Ce fonds est dans sa 4^e année, une évaluation serait souhaitable et le COREPS est le bon endroit pour mener ce travail. La question des calendriers de dépôt et de notification se pose, même si on sait que ça n'est pas possible tant que le PLF n'est pas adopté.

- Echanges avec la Région, notamment sur le changement des critères en 2024. On souhaiterait là-aussi avoir une évaluation et des données sur les apports et les changements par rapport à ce nouveau dispositif dont les critères ont changé. Question relative aux calendriers : les festivals souhaiteraient pouvoir solliciter les aides plus tôt pour avoir des réponses plus tôt. Effectivement, comment gérer un festival en juillet quand on a une réponse de subvention en juillet ?
- Constats partagés par tous les festivals : grande incertitude sur les budgets, peu de marge financière, festivals déficitaires malgré des taux de remplissage très élevés (plus de 90%), augmentation des voyages hébergement restauration (VHR), des coûts techniques et des cachets artistiques (dans les musiques actuelles) ; questions sur la liberté de création et de programmation (aides non accordées sans explication, d'où une difficulté à identifier les freins).
- Besoin d'un échange régulier entre pairs, demande d'évaluation du fonds festivals côté DRAC, du dispositif d'aide aux festivals côté Région, interpellation spécifique aux départements, inquiétude qui monte quant aux aides aux festivals.

Par ailleurs, l'étude qui vous avait été présentée l'année dernière a été publiée :

- Photographie des festivals en région, qui reprend les thématiques de l'étude précédente et montre le caractère structurant des festivals en termes d'image, de diversité culturelle, de fréquentation, de rapport à l'économie du territoire.
- Sensibilisation des acteurs, et plus spécifiquement des pouvoirs publics, sur les difficultés que les festivals peuvent rencontrer au quotidien.
- Focus sur :
 - Les questions d'emploi et de sous-traitance : spécificité des festivals avec de toutes petites équipes, véritables couteaux suisses. On se rapproche de ce point de vue du modèle des compagnies, avec la responsabilité d'une programmation et de l'accueil du public ; usage massif de l'intermittence ; 80% des festivals ont recours à des prestataires (sociétés, associations, indépendants), qui pèsent sur les budgets ; difficultés de recrutement et de mobilisation, des bénévoles notamment ;
 - Les démarches écoresponsables d'autre part : les festivals sont très engagés (99% des répondants).

Pour 2026, le groupe Festivals propose de maintenir 2 réunions en distanciel, au printemps et à l'automne, pour assurer une veille et faire remonter les problématiques spécifiques aux groupes Emploi et Formation et Politiques publiques.

> ÉCHANGES

- **Aymée Rogé - DRAC ARA** : merci beaucoup pour ces présentations riches et très synthétiques à la fois. Bien sûr d'accord pour que la DRAC puisse dresser un bilan du fonds festivals avec le recul des 3 dernières années, au comité de pilotage ou dans un groupe de travail selon ce qui vous paraît le plus pertinent. Question pour moi qui arrive : est-ce que dans les constats que vous faites il y en a qui sont plus spécifiques à la région ? Les problématiques relatives au bénévolat par exemple, ou la hausse des coûts de transport, ne sont malheureusement pas l'apanage de cette région.
- **Marine Berthet - France Festivals / Scène Ensemble** : ce sont des constats qu'on a recoupés avec le niveau national. Dans la région, ce qui est notable c'est le nombre important de festivals, et notamment en ruralité. Les constats sont par contre similaires, on a d'ailleurs fait une vérification et il n'y avait pas de discordance avec l'étude de France Festivals.
- **Antonia Vitti - CGT Spectacle** : il me semble qu'on n'en a pas parlé en comité de pilotage mais pour continuer à être dans une approche prospective, il serait intéressant d'enrichir les éléments quantitatifs de bilans qualitatifs, sur ce que les festivals changent et apportent aux habitants et à la vie culturelle des territoires au sens large, et d'un rapport d'analyse de l'action publique.

- **Frédéric Lapierre - SMA** : sur la question du mécénat, il serait souhaitable que la DRAC fasse remonter à la DGCA et à Bercy la problématique des coopératives - SCIC, SCOP - qui ne sont plus éligibles au mécénat. Le débat doit être ouvert, au moins pour le champ culturel.
- **Florian Auvinet - Grand Bureau** : je siège dans le groupe Politiques publiques et voudrais appuyer la perspective de concertation avec les élus locaux autour de l'avenir des politiques culturelles, déjà posée pour 2025 mais qu'on espère pouvoir mener en 2026. Permettre d'ouvrir des espaces de concertation entre les acteurs et les élus de terrain me semble vraiment être l'une des raisons d'être du COREPS, et ça a été rappelé dans les prises de parole introductives. Dans un contexte où les politiques culturelles sont questionnées, budgétairement mais aussi sur leur sens, ça nous paraît indispensable de rouvrir des espaces de dialogue comme le COREPS a su le faire, avec l'expérimentation notamment, en s'associant avec les fédérations d'élus qui siègent au sein du COREPS, en construisant des temps réguliers - un ou deux rendez-vous dans l'année - pour partager, échanger, coconstruire avec les élus. Dans ce GT on partage souvent des inquiétudes mais on n'a pas souvent de réels espaces de dialogue pour essayer de trouver des solutions budgétaires, mais aussi de modes de faire différents. C'est le cas aussi sur la question de la diversification des financements : le mécénat n'est pas là pour compenser les baisses de financement public, la question est plutôt de préciser le rôle que peuvent jouer les pouvoirs publics aux côtés des acteurs pour développer des sources de financements complémentaires, notamment le mécénat. Ça ne remplacera pas le financement public sur un certain nombre de nos projets. J'appuie donc cette envie de travailler à des formes différentes de réunions de travail.
- **Vincent Bady - SYNAVI** : concernant le recours aux financements autres que publics, je pense qu'il faudrait analyser l'expérience des « nouveaux commanditaires », qui représentent des habitants qui se rassemblent pour commanditer une œuvre à un groupe artistique. Cette expérience est importante et respectueuse de la thématique des droits culturels des personnes, c'est aussi pour ça que ce serait bien d'y réfléchir plutôt que penser que le financement privé va nous permettre de suppléer aux déficiences du financement public.
- **Vincent Roche-Lecca - Scène Ensemble** : je prends le relais de mon collègue de Grand Bureau sur la question de la présence des élus locaux, puisque c'est un questionnement qui nous a également traversé en comité de pilotage. Il me revient les échanges qui ont eu lieu cette année avec les quelques élus locaux qui étaient là, pour ne pas les nommer Stéphane Frioux (Villeurbanne) pour France Urbaine, Sylviane Chêne (Bourg-en-Bresse) pour Villes de France, et quelques élus ruraux pour l'AMRF. Ce n'est pas parce qu'ils ne sont pas là aujourd'hui vu la période de réserve dans laquelle nous sommes, mais c'est plus une question que je nous pose au COREPS AURA, et peut-être à l'ensemble des COREPS : comment faciliter la mobilisation des fédérations d'élus locaux pour que nos COREPS ne deviennent pas un tropisme de professionnels qui s'adressent à la DRAC et à la Région ? Parce qu'on est en train de tordre le niveau de discussion et de concertation qu'on a pensé avec ces organismes-là, et il est important de remettre dans la boucle ceux qui financent à 75% la culture en France. Comment les remettre dans la boucle ? Par exemple en permettant aux directions de la culture de venir, parce qu'il y a aussi une fragilité des fédérations d'élus quelles qu'elles soient, AMRF, Villes de France, France Urbaine... : il y a peu de salariés dans ces fédérations et ils sont au national, presque jamais au niveau régional. Ça repose donc sur les épaules d'élus à la culture déjà fortement mobilisés, qui ont déjà un voire plusieurs mandats, un métier à côté, et qui sont déjà convaincus. On est en train de les épuiser et on a peu de renouvellement de ces gens-là. Je me demande donc comment, soit en organisant parfois un COPIL au contact d'une réunion d'élus, comme ça ils sont déjà là, soit en permettant aux DAC, aux DGA, de venir porter la voix des collectivités territoriales. En tout cas il y a quelque chose à réfléchir pour sortir de ce qu'on vit chaque année, c'est-à-dire que nous on se mobilise, les représentants des salariés et des employeurs, Etat et Région sont systématiquement là mais il manque les élus locaux, ceux qui sont là font de leur mieux mais la tâche doit être plus partagée. Est-ce avec des techniciens, avec une relation plus forte avec les fédérations nationales puisque les fédérations régionales de ces élus sont quand même assez timides, je ne sais pas quelle est la bonne solution mais je voulais juste pointer cette fragilité chronique, structurelle, contre laquelle on n'agit pas complètement.
- **Céline Fuchs - COREPS** : l'ADACARA a été invitée à participer aux travaux du COREPS pendant plusieurs années, ils ne participent plus en ce moment mais si vous avez des contacts au sein de la structure je suis preneuse. La participation des élus, et plus largement des collectivités, est effectivement un objectif qui m'a été donné à mon arrivée, c'est donc un sujet sur lequel nous

allons travailler en 2026.

- **Clarisse Vega - France Urbaine** : je suis chargée de mission culture auprès du DGA culture et des élus culture de la Ville de Lyon. Je vous demande de bien vouloir excuser leur absence, qui est liée à une question d'agenda. J'ai participé à certaines réunions du groupe Politiques publiques. Nous avons sollicité l'organisation pour connaître les dates de réunion plus en amont. La Ville de Lyon est très intéressée par le COREPS et je suis chargée d'y veiller en interne. Je salue la présence des organisations représentées par des artistes et des techniciens : contrairement à nous, ils ne sont pas rémunérés pour être là, et ils sont pour la plupart engagés dans la durée pour maintenir, malgré les aléas, la qualité des échanges et la permanence de la vigilance pour le service public de la culture. Je voulais le redire.
- **Marine Berthet - France Festivals / Scène Ensemble** : une menace pèse sur la loi mécénat de 2003. Et comme on parle du mécénat comme une piste essentielle de diversification de nos ressources, je voudrais qu'on y soit vigilant parce que la remise en cause de cette loi serait un coup supplémentaire à notre secteur. Sensibilisons nos élus et nos techniciens à ce dispositif qui, malgré ses imperfections, est assez favorable à notre secteur. J'avais par ailleurs interpellé la Région pour savoir comment ils pourraient aider nos petites structures à entrer en lien avec le monde économique. Cet aspect ne doit pas être oublié parce qu'il est impossible de mener ce travail de manière isolée.
- **Sophie Rotkopf - Région AURA** : vous avez raison, nous collectivités publiques on vous incite aux financements croisés public-privé, l'argent public n'allant pas grandissant. Ça fonctionne, c'est plus développé côté Auvergne que côté Rhône-Alpes : c'est historique, Michelin est un grand mécène auvergnat. Mais en vous demandant d'aller vers plus de mécénat, on doit aussi vous accompagner. On va essayer de construire quelque chose avec la direction économique, à voir sous quelle forme, en tout cas je suis preneuse de suggestions sur la façon dont on pourrait vous accompagner au plus près des entreprises. Ensuite, c'est leur choix.

Je reviens par ailleurs sur le délai de dépôt pour les festivals : on essaie d'anticiper, par exemple on va voter en décembre les subventions pour les festivals de janvier à mars. Je comprends que ça puisse être un peu tard pour certains mais pour la plupart des festivals, pour les petits festivals ruraux qu'on essaie d'accompagner notamment, c'est presque un peu tôt : c'est pour eux une vraie difficulté de déposer 4 mois en avance, ils ne sont pas prêts. Il y a aussi un temps d'instruction par les services. Je suis d'accord pour voter encore plus tôt mais dans le même temps on a du rattrapage à faire, et plus on va anticiper plus on va mettre en difficulté les petits festivals. J'ai un peu de mal à savoir quel serait le bon calendrier mais je suis prête à le modifier si tout le monde se met d'accord, je suis ouverte aux propositions.

- **Mila Konjicovic - Région AURA** : il est possible de déposer les demandes sur la plateforme en amont.
- **Marine Berthet - France Festivals / Scène Ensemble** : s'il est possible de déposer en amont, est-ce qu'on pourrait anticiper le passage en commission pour avoir la notification plus tôt ? Certains festivals sont prêts à déposer pour l'été prochain mais si la réponse tombe en juillet ça ne sert à rien.
- **Sophie Rotkopf - Région AURA** : c'est compliqué d'instruire les demandes des festivals du prochain trimestre en même temps que celles de l'année prochaine. Il faut qu'on regarde de plus près ce qui est faisable.
- **Christophe Jaillet - CGT Spectacle** : je suis membre du GT politiques publiques, je voulais remercier Mme Vega d'avoir mis en lumière une réalité : l'animation du dialogue social en région est un peu difficile et c'est un sujet qu'il ne faut pas négliger. Les forces du collège salariés sont réduites, FO n'est pas là, Sud Culture et la CFDT non plus. On vient sur notre temps libre donc c'est difficile, il y a un chantier à ouvrir. Par ailleurs, le projet de loi de finances fait peur, le projet tel qu'il existe à ce jour est catastrophique, avec 7,5 milliards demandés aux collectivités territoriales on est en droit de s'inquiéter. On peut parler du mécénat mais il faut quand même le raccrocher au débat qu'on va avoir tout à l'heure sur la liberté de création : je participe un peu aux travaux de l'Observatoire de la liberté de création et je pense qu'un certain nombre d'œuvres ne trouveront jamais de mécènes pour exister. Si la puissance publique n'affirme pas la volonté de montrer ces œuvres, c'est la liberté tout court qui est menacée.

PRISES DE PAROLE DES ORGANISATIONS

> SYNAVI (SYNDICAT NATIONAL DES ARTS VIVANTS) - VINCENT BADY

Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional, Madame la Directrice de la DRAC,

Ça va mal, ça va mal, ça va très mal !

Désolé, madame la directrice, du caractère négatif de ce constat en guise de mot d'accueil et de bienvenue, mais en tant que représentant du SYNAVI (Syndicat National des Arts Vivants) qui rassemble plus de 60 compagnies/ structures en Auvergne-Rhône-Alpes, je n'en ai pas d'autres.

Telle est en effet la réalité d'une situation engendrée par les coupes budgétaires affectant le secteur des arts vivants dans notre région, comme ailleurs, du fait des décisions du ministère de la Culture via les DRAC, et de nombreux conseils régionaux.

Aides à la création et au fonctionnement, dispositifs de transmission et d'éducation artistique et culturelle, filières de formation professionnelle, réseaux de partenaires associatifs, sont la cible des politiques d'austérité menées par l'Etat et la Région. Avec pour effets : des réductions d'emploi, des atteintes à la liberté de création, le non-respect de la diversité culturelle et des droits culturels des personnes, pourtant inscrits dans la loi.

Les mesures et dispositifs présentés comme d'éventuelles solutions à la crise ne changent rien, ou presque rien :

- La totalité des sommes affectées dans le budget primitif de la Région pour favoriser l'intervention dans les zones rurales n'est pas attribuée en cours d'exercice alors que de nombreux projets sont sous-financés ;
- Le plan « Mieux produire, mieux diffuser » ignore totalement le travail mené par de nombreuses équipes ou lieux indépendants sur les territoires et sert d'abord à colmater les déficits de fonctionnement de quelques lieux labellisés.

Et malgré tout ça il y a le COREPS ! Artisan, avec d'autres réseaux et organisations, de la mise en place du COREPS en Auvergne-Rhône-Alpes, mon syndicat se félicite du bon fonctionnement dans notre région de cette instance de concertation et de ses groupes de travail, avec quelques interrogations cependant :

- Que deviendra l'engagement pris dans le groupe de travail Emploi Formation de contribuer à la lutte contre le travail illégal dans notre secteur si les réductions du financement public contraignent de nombreuses structures à ne pouvoir appliquer les règles des conventions collectives ?
- Les pistes de réflexion du groupe de travail Politiques publiques sur l'ouverture de pistes pour le mécénat et le financement privé de nos structures ne concordent-elles pas trop avec la contestation en cours du service public de la culture ?
- Enfin, comment ne pas constater les limites mises à la concertation avec les représentants du secteur professionnel quand la demande d'audition de notre syndicat à la commission culture de la Région AURA, demande qui vous a été adressée personnellement, Mme la Vice-Présidente, n'a trouvé aucune réponse ?

Oui, ça va mal, et certaines voix, d'un pessimisme lucide disent même « ça ne pourrait pas être pire ». « Mais si, mais si », répliquent d'autres voix pleines d'un optimisme prophétique...2 réunions du comité de pilotage (+ 1 à venir mi-janvier 2026).

> SMA - SYNDICAT DES MUSIQUES ACTUELLES - FRÉDÉRIC LAPIERRE

Mesdames, Messieurs, ou, comme disait l'autre « cher public, mon amour » (P. Desproges),

En préambule, sachez que je prends ici la parole au titre du Syndicat Musiques Actuelles, mais de manière coordonnée avec le secteur des musiques actuelles, et notamment le réseau régional Grand Bureau.

D'abord commençons par quelques points positifs, une fois n'est pas coutume...

De façon contextuelle, soulignons que les chiffres de la diffusion du CNM placent la région AURA à la 2^e place après l'Île-de-France en termes de nombres de représentations, qui représentent ainsi 10% de l'offre nationale, soit 4M de spectateurs en région ! Félicitons-nous d'un tel succès public...

Ces quelques chiffres soulignent donc que la musique reste la première pratique culturelle des Français et des Françaises avec 94% d'entre eux qui en écoutent quotidiennement, et 34% qui vont voir au moins une fois par an les spectacles que nous leur proposons.

En parallèle, rappelons que la filière régionale des musiques actuelles dans son immense majorité - et entièrement pour les structures que je représente ici - ne relève pas du champ lucratif et des logiques industrielles de marché, mais qu'elle œuvre dans le sens de l'intérêt général, et de façon solidaire, dans des économies extrêmement précaires !

Ce maillage d'artisans interdépendants défend la création et l'émergence artistique locale, et le travail qu'il fait à l'endroit de l'accompagnement artistique et de l'action culturelle est remarquable. Cette chaîne d'acteurs et de valeurs est encore - et pour le moment - riche de l'ensemble des métiers, permettant ainsi de maintenir une production et une diffusion musicale locale.

Néanmoins, et malheureusement, notre filière - qui n'est pas la plus soutenue - souffre à la fois des baisses des financements publics, et d'un effet de concentration et d'industrialisation mercantile du secteur (dans le live comme dans les pratiques d'écoute). Logiques de marché qui, si elles s'attaquent d'abord à la musique, ne devraient pas tarder à toucher d'autres secteurs du spectacle vivant...

Ainsi, pour beaucoup d'entre nous aujourd'hui - et bien que nous ne relevions pas du champ théâtral - la situation est dramatique !

Il s'agit donc pour nos partenaires publics de savoir protéger et soutenir ce secteur qui, je le répète, représente la première pratique culturelle des Français, au risque de voir disparaître rapidement de nombreuses structures, autant d'emplois, de lieux de sociabilité et d'espaces d'échanges et d'expériences sensibles.

Nous appelons donc de nos vœux, avec toute la conviction et le poids des nombreux - oserais-je dire grand - publics que nous représentons, que nos partenaires publics continuent de reconnaître notre secteur et que notre filière puisse compter sur un soutien politique réaffirmé à l'endroit des aides aux équipes artistiques, à la création, aux résidences, mais aussi de soutien à la production phonographique ou aux radios associatives, présentement plus que menacées par le PLF et les conséquences qu'il peut avoir sur celui des collectivités territoriales. Des points d'appui existent et peuvent encore être développés pour soutenir la filière dans sa diversité et ses interdépendances...

Pour conclure, encore une fois sur une note positive,

- Nous nous réjouissons de l'entrée de notre champ esthétique sur le plan « Mieux Produire Mieux Diffuser » ;
- Et, avec la Région, de bénéficier d'un Contrat de filière qui, bien qu'il doive être mieux doté, a permis d'amorcer de nouvelles initiatives et a eu un effet levier pour la programmation en milieu rural, l'aide à la diffusion notamment.

Enfin, vous nous voyez ravis que cette plénière se conclue sur un débat à propos de la liberté de création et la liberté de diffusion et que Mme Juliette Mant, haute fonctionnaire pour la liberté de création au ministère de la Culture, y soit conviée. Comme vous le savez, c'est un sujet auquel notre secteur est à la fois attaché et confronté, faisant, peut-être, et encore une fois, preuve d'avant-gardisme !?

Merci de votre attention.

**> USEP-SV (SCÈNE ENSEMBLE + LES FORCES MUSICALES + SYNDEAC) -
MARINE BERTHET, ANNE CARRIER, MARINE DARDANT PENNAFORTE,
MOHAMED NAITL'KHADIR**

Avant de vous lire notre texte, nous souhaitons recontextualiser cette prise de parole puisque les actualités sont brûlantes concernant notre PLF 2026, c'est aussi avec ça qu'on vient ce matin. Par ailleurs, côté régional nous avons peu d'éléments, de chiffres et d'informations sur les orientations qui vont être prises pour 2026 donc nous n'avons pas pu être très précis de ce côté-là, mais les inquiétudes sont grandes également.

Madame la Directrice Régionale des Affaires Culturelles, Madame la Vice-Présidente de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Mesdames et Messieurs les représentants des collectivités territoriales, Cher-ères collègues employeurs et salariés,

Nous aurions préféré, Mme la Directrice Régionale des Affaires Culturelles, vous souhaiter la bienvenue avec un discours plus optimiste, mais nous sommes contraints de vous alerter, à nouveau, au nom de l'USEP-SV (Scène Ensemble et Syndac ce jour, avec les Forces Musicales au national) de la situation devenue insoutenable pour le service public de la culture.

Depuis dix ans, l'inflation non compensée et la succession de crises ont rongé nos moyens. Derrière l'illusion de budgets "stables", les financements ont chuté, les déficits se sont creusés, les tensions se sont multipliées.

Aujourd'hui, ce sont des productions annulées, une diffusion atone, des lieux fermés temporairement, des festivals fragilisés et, déjà, des équipes artistiques qui disparaissent et des équipes permanentes qui se réduisent. Le recul brutal des budgets locaux amplifie les difficultés : déjà en 2025, la moitié des collectivités ont réduit leurs subventions pour la culture, 60 % des régions et 65 % des départements ont voté des baisses parfois supérieures à 20 %.

Le PLF 2026 impose de nouvelles économies substantielles à la Culture (-200 M€ sur la Mission Culture, dont un FONPEPS à nouveau structurellement sous-financé) et les efforts imposés aux collectivités pour 2026 annoncent de nouvelles coupes. À cela s'ajoutent :

- La réforme à venir de l'assurance-chômage sur les annexes 8 et 10 ;
- Les NAO (négociations annuelles obligatoires) de plus en plus impossibles à signer ;
- La réforme engagée sur la formation professionnelle ;
- Les jurisprudences mettant en difficulté les entreprises (sur l'abandon de la clause d'ancienneté pour l'accès au FNAS - Fond National d'Action Social par exemple) ;
- Les multiples atteintes à la liberté de création et de programmation ;
- La montée d'un discours réactionnaire : une grande inquiétude quant aux municipales 2026, qui nous a conduits à nous réunir entre syndicats pour initier une plateforme collective invitant les candidats à s'engager pour le service public des arts et de la culture.

Tout cela concourt à la fatigue profonde qui frappe les professionnels. Depuis 2020, l'hyper-adaptation permanente a conduit à une montée des détresses psychologiques. L'absence de visibilité, de confiance et de stabilité étouffe les projets, réduit les ambitions et fait peser un risque réel de conflit social.

Nous le disons clairement : partout, des emplois administratifs, techniques et artistiques sont menacés. La diversité artistique, l'accès et la participation culturelle sont en danger. Nous savons que la situation économique du pays est difficile mais nous ne sommes plus en mesure de consentir à plus d'efforts car cela serait renoncer au cœur de nos missions. Il y a urgence à obtenir des budgets culturels qui nous permettent à nouveau d'investir dans la cohésion sociale, dans l'attractivité des territoires, dans l'éducation, dans le vivre ensemble. Il est urgent de le réaffirmer : chaque euro consacré à la culture sert l'intérêt général, qui plus est dans un moment politique critique pour notre société. C'est pourquoi nous appelons l'État et les collectivités à garantir dès maintenant les moyens indispensables pour 2026.

> CGT SPECTACLE - ANTOINE GALVANI

Je voulais faire un micro-préambule pour réagir et illustrer des choses qui ont été dites par rapport à notre condition de salariés précaires. Vous avez vu que sur les restitutions des travaux menés au sein du COREPS, une seule a été co-portée par une organisation de salariés : ça n'est pas un choix politique mais ça témoigne de notre difficulté à être présents dans l'ensemble des groupes. Vous voyez qu'on fait énormément d'efforts mais ça nous coûte beaucoup et je vais en redire un mot dans l'intervention qui va suivre.

Bienvenue à Madame la Directrice régionale des affaires culturelles. Nous espérons que votre mandature sera celle du renouveau des politiques culturelles en Auvergne-Rhône-Alpes, et vous pourrez compter sur notre soutien pour accompagner cette dynamique !

Nous devons vous prévenir, si toutefois vous n'étiez pas au courant, que votre prise de poste intervient dans un contexte assez peu rassurant.

Les chiffres de l'emploi dans la région sont inquiétants, particulièrement dans l'audiovisuel où la baisse de 2% entre 2023 et 2024 s'accroît très visiblement en 2025 d'après les données d'AUDIENS. Le recours à la formation professionnelle des intermittent-es a plus que doublé en un an, ce qui est un signe à plusieurs titres d'une baisse d'activité. Quelle que soit l'issue du Projet de Loi de Finances 2026, nous allons vers une nouvelle cure d'austérité, dans les budgets du ministère et surtout dans les collectivités. Ça concerne

y compris la Ville de Lyon qui a par exemple baissé quasiment de moitié la dotation du GIP Cafés Cultures, alors qu'on a aujourd'hui besoin de ce genre de dispositifs pour soutenir l'emploi artistique. Notre ministre de la Culture semble aussi insensible aux remaniements, censure et dissolution qu'aux souffrances d'un secteur en état de délitement avancé.

Autre grande inquiétude, nous ne parvenons pas encore à endiguer la montée de l'extrême droite, qui pourrait dans les élections municipales prendre la tête de plusieurs villes de la région, avec les conséquences que cela pourra avoir contre les artistes, contre la liberté d'expression et de création, comme on a pu le voir à Hénin-Beaumont ou Béziers. Il faut dire que son ascension est très largement accompagnée par le patronat, qui en diffuse les idées par tous les moyens que son porte-monnaie lui a mis à disposition : maisons d'édition, journaux, chaînes de télé, de radio, salles de spectacle, cinémas... Et qui trouve son écho parmi les politiques déjà en place : on pense immédiatement à la gouvernance de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et notamment à sa politique culturelle clientéliste et idéologique.

Mme la Directrice régionale des affaires culturelles, j'ai parlé des inquiétudes mais il y a aussi des réjouissances. On ne peut pas être que critique envers la Région Auvergne-Rhône-Alpes, car on lui doit d'avoir mis en lumière deux choses aussi intéressantes que rassurantes :

- Premièrement, la Région nous a démontré qu'il existe encore une justice en France, et que celle-ci dit qu'on ne peut pas faire n'importe quoi avec des subventions. Voir l'affaire du Théâtre Nouvelle Génération (TNG), à qui la Région doit finalement payer la subvention annulée pour les propos de son directeur, et plus récemment celle du Centre Culturel Œcuménique (CCO) de Villeurbanne, à qui on a reproché d'avoir programmé un festival antifasciste. Nous espérons que ces décisions de justice mettront un coup d'arrêt à cette mode délétère des coupes de subventions pour servir des intérêts politiques, qui a malheureusement fait des émules à bien des endroits, bonjour en passant au Département de l'Isère. Pour ceux qui ne savent pas de quoi on parle, le Département de l'Isère a coupé des subventions au festival Bien l'Bourgeon pour avoir programmé le rappeur Médine, qui à ma connaissance n'a jamais été condamné pour quoi que ce soit.
- Deuxième réjouissance, la Région a démontré par l'exemple que créer, monter et faire tourner un spectacle, c'est l'affaire de professionnels, et que balancer de l'argent ne suffit pas. On est désolés pour les milliers de lycéens qui n'auront pas l'honneur de voir et d'écouter les fantaisies réactionnaires de "Raconte-moi la France", et bien évidemment on part du principe que la Région a fait son travail d'organisme distribuant des subventions publiques en vérifiant que les centaines d'artistes, techniciens et techniciennes prévus pour les séances annulées de ce spectacle ont été indemnisés comme le prévoit le code du travail.

La Région n'est pas la seule à nous offrir des nouvelles réjouissances : hier l'Assemblée Nationale, au milieu d'un océan d'austérité pour la sécurité sociale, a doté les auteurs et autrices, maillon fondamental de la chaîne de création d'un spectacle, d'élections professionnelles. Nous aimerions que les organisations ainsi représentatives nous rejoignent, logiquement, autour de la table des COREPS. A ceci près que, encore plus que nous intermittents et intermittentes, les auteurs et autrices sont dramatiquement précaires et la moindre demi-journée libérée pour participer à une réunion est un énorme sacrifice. Aussi je m'adresse à la fois aux élu·es, à vous Mme la Directrice, et aux organisations d'employeurs : puisqu'on ne doute pas que vous soyez très attachés au dialogue social, allez-vous enfin prendre au sérieux le sujet de la représentation des travailleurs et travailleuses précaires, et plus généralement de leur protection sociale ? Si oui alors courrez faire du lobbying auprès des sénateurs et sénatrices de la région pour qu'ils votent le projet de loi de continuité de revenus des artistes auteurs et autrices, débattu dans 8 jours au Sénat !

Mais avant ça, et pour célébrer ensemble ces nouvelles réjouissances, nous sommes heureux de vous inviter Mme la Directrice, Mme la Vice-Présidente, et toutes les personnes présentes dans cette grande communion du secteur culturel, à venir avec nous rejeter joyeusement les idéologies d'extrême droite au Lyon Antifa Fest toute cette semaine ! Car voyez-vous, être antifasciste, ce n'est pas un crime, c'est un devoir.

> ÉCHANGES

- **Antoine Galvani - CGT Spectacle** : ce qui a été dit concernant le FONPEPS, c'est qu'il y aurait un décret prolongeant le dispositif pour 3 ans, ce qui avait déjà été le cas en 2023, mais à hauteur de 35 millions, c'est-à-dire que le décret tiendrait compte d'un financement en baisse ce qui veut dire une baisse des plafonds. Donc dans tous les cas c'est un massacre pour l'emploi dans le spectacle

puisqu'au départ le FONPEPS avait été calibré à 90 millions par an. Les arbitrages de Bercy devraient être apportés très prochainement.

- **Aymée Rogé - DRAC ARA** : j'ai bien entendu vos mots d'accueil, merci. Effectivement, j'ai conscience que j'arrive dans un contexte particulier pour le financement de la culture avec, on le sait, quelques exercices budgétaires devant nous qui ne seront pas faciles. Je pense que vous le savez aussi, le ministère de la Culture a jusque-là préservé les budgets création, qui ont beaucoup augmenté ces dernières années. Ça ne rend pas la perspective plus facile mais il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître. J'entends les préoccupations, les inquiétudes exprimées, et je vous remercie de le faire, je préfère toujours les entendre en direct. Je considère qu'on œuvre tous dans le même sens et ça n'est pas du tout pour minimiser les difficultés. Sur un autre registre, plus méthodologique, j'ai bien entendu votre souhait d'une plus grande représentation des collectivités au sein du COREPS. Dans la mesure où il y aura un renouvellement à l'issue des élections municipales, vous pourrez aussi compter sur notre soutien pour tâcher de mobiliser les collectivités, notamment les fédérations d'élus que j'aurai à cœur de réunir au sein du Conseil local des territoires pour la culture (CLTC) et où des messages pourront être passés en ce sens. Dans le meilleur des cas nous pourrions mobiliser les élus qui, vous l'avez dit, ont beaucoup d'obligations par ailleurs, mais aussi, avec la possibilité ouverte aux services de collectivités de participer, les associations de directeurs des affaires culturelles.

LIBERTÉ DE CRÉATION / LIBERTÉ DE DIFFUSION

Céline Fuchs - COREPS : la question des libertés - de création, de programmation... - étant au cœur des préoccupations actuelles, elle est régulièrement évoquée dans le cadre du groupe de travail Politiques publiques notamment. Nous avons donc décidé d'inviter Juliette Mant, haute fonctionnaire pour la liberté de création au ministère de la Culture, à intervenir dans le cadre de cette plénière.

> INTERVENTION DE MME JULIETTE MANT

Bonjour à toutes et à tous, toutes mes excuses de ne pas pouvoir être présente physiquement. Je vous propose de vous exposer rapidement les grands principes de la liberté de création et les principaux constats après quelques mois de travail. Je vous présenterai ensuite les axes du plan pour la liberté de création, avant un temps d'échanges avec vous autour de ces enjeux.

Qu'est-ce que la liberté de création artistique ?

- La liberté de création artistique permet à toute personne d'imaginer, de concevoir et de réaliser une œuvre originale, quelle que soit sa forme ;
- C'est un pilier fondamental dans une société démocratique, où l'art est une forme d'expression d'idées originales et de leur mise en débat, au-delà des conventions établies ;
- L'art peut provoquer des réactions de la part du public, et même faire scandale, la création nécessite par conséquent un espace de liberté pour se développer sans crainte de réprobation, ni censure préalable, ni pression ;
- Elle est consacrée par le droit international et national :
 - o Article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 1789 ;
 - o Article 10 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, 1950 ;
- La Loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016 : portée institutionnelle, portée judiciaire et affirmation de la spécificité de la démarche artistique par rapport à la liberté d'expression.

Bien que fondamentale, la liberté de création n'est pas absolue et s'exerce dans les limites fixées par la loi. Deux principales limites : les atteintes aux droits d'autrui et à la personne humaine d'une part, la protection de l'ordre public d'autre part.

Les contours de la liberté de création et de la liberté de diffusion se dessinent - au regard de ces limites - au cas par cas, en tenant compte d'une série de facteurs : le genre artistique pratiqué, le contexte, l'intention de l'artiste, les mesures d'accompagnement et d'explication qui entourent la diffusion de l'œuvre, etc. Il convient de trouver le juste équilibre entre les différents principes protégés par le droit,

dans chaque litige.

Constats :

- Recrudescence généralisée des entraves ;
- Politique de la création artistique fragilisée : les œuvres évoluent toujours dans un contexte dans lequel les libertés de création peuvent être en tension avec des formes de pressions et de contrôle sociétal.

Axes du plan pour la liberté de création :

- Structurer l'organisation du ministère et l'observation nationale des atteintes :
 - o Nomination d'une haute fonctionnaire chargée de la liberté de création (mars 2025) ;
 - o Désignation de référents liberté de création dans chacune des Directions régionales des affaires culturelles et Directions des affaires culturelles (juin 2025) ;
 - o Installation d'un comité de coordination des structures françaises de soutien aux artistes en exil (avril 2025).
- Grands ensembles de revendications : entraves en raison de la thématique de l'œuvre, lieux de diffusion de l'œuvre, impact des sujets sociétaux et politiques, contexte géopolitique avec importation systématisée des conflits internationaux.
- Espaces de vulnérabilité spécifique : œuvres destinées au jeune public, espace public, fait festivalier, liberté associative (croisement entre liberté de création artistique et liberté associative > contrat d'engagement républicain).
- Informer et accompagner les artistes et professionnels de la culture :
 - o Soutien à l'action de l'Observatoire de la liberté de création (mars 2025)
 - o Publication par le ministère d'un guide juridique (juillet 2025)
 - o Actions d'information et de formation des professionnels (au quotidien)
- Impliquer l'ensemble des parties prenantes ; mieux prévenir et agir :
 - o Sensibilisation des administrations d'Etat partenaires / dialogue interministériel (au quotidien) ;
 - o Engagement d'une veille avec les collectivités et associations d'élus (au quotidien) ;
 - o Intégration systématique d'une clause sur la liberté de création et de diffusion dans chacun des dispositifs contractuels du ministère (au quotidien).
- Enjeux majeurs :
 - o Connaître le cadre juridique pour mieux appréhender les différentes libertés publiques qui se croisent > développement d'outils ;
 - o Essayer de renforcer le collectif à travers différentes formes telles que le débat/les espaces de dialogue, de nouvelles formes de coopérations et d'entraide territoriale, une veille partagée > robustesse.

> ÉCHANGES

- **Antoine Galvani - CGT Spectacle** : merci pour cette présentation très riche, je regrette de ne pas avoir eu plus de détails notamment sur la question du contrat républicain, qui a tendance à entraver ce contre quoi il est supposé lutter. Dans la continuité de nos échanges de ce matin, on a aujourd'hui une réduction des financements publics - qui est déjà une atteinte à la liberté de création - doublée d'une accélération de la transformation des politiques publiques de la culture vers une politique de guichet. Ça conduit à des phénomènes d'autocensure extrêmement graves : les festivals vont renoncer à programmer Médine pour conserver leur subvention. On doit mener un travail collectif pour retrouver une stabilité et une richesse des financements publics qui permettent une vraie diversité. Des dispositifs comme le GIP Cafés Cultures permettent au secteur privé, petits lieux associatifs notamment, de garantir une diversité grâce à de l'argent public. On a beaucoup parlé du mécénat comme substitut aux financements publics, je mets une grosse alerte : si on va dans cette direction au sein des COREPS, on engage notre soumission aux grandes puissances de l'argent en capacité de faire du mécénat, mais aussi en capacité d'orienter les choix dans ce qui est dit ou programmé.
- **Vincent Bady - SYNAVI** : je pense que la problématique des droits culturels est essentielle pour

défendre la liberté de création, parce que les droits culturels ne sont pas seulement les droits des artistes (dont la liberté de création) mais aussi les droits des personnes, non seulement à avoir accès à la culture mais aussi à contribuer, à prendre part, à « porter et recevoir leur part » comme le dit Joëlle Zask. La liberté de création concerne tout le monde, et nous sommes un certain nombre à nous être battus pour que les droits culturels apparaissent dans les textes de référence. J'ai d'ailleurs trouvé intéressant que vous disiez, à la fin, qu'il est important de mettre en place des agoras, des lieux de diffusion : favoriser la controverse, la palabre, la rencontre, c'est ça aussi les droits culturels. C'est une responsabilité très importante des collectivités publiques, des politiques publiques que de développer ces agoras, ces espaces de confrontation.

- **Christophe Jaillet - CGT Spectacle** : les événements qui se sont déroulés lors du concert de l'Orchestre Philharmonique d'Israël à la Philharmonie de Paris, en novembre, sont liés à un manque de pédagogie. Les choses doivent être mieux encadrées, mieux accompagnées. Dans son communiqué de presse, l'Observatoire de la liberté de création (OLC) exprime la difficulté qu'il y avait à imposer ce concert sans la pédagogie ni le débat nécessaires, sans que ce soit préparé. Ça s'est mal terminé, ça doit servir de leçon.
- **Juliette Mant - Ministère de la Culture** : merci pour vos interventions, toutes les questions que vous avez soulevées sont travaillées, chaque cas d'espèce est analysé avec l'OLC pour mieux anticiper les risques, à tous les niveaux et pour qui que ce soit. Je ne l'ai pas évoqué par manque de temps mais on travaille la question des droits culturels, avec notamment un travail spécifique mené avec les collègues d'Outremer qui a vocation à s'élargir. Toutes ces questions me remontent et sont traitées d'une manière plus large avec mes collègues du ministère de la Culture. Merci encore, je note tout ça et je vous invite à lire le [Guide juridique du ministère de la Culture](#), vous y trouverez notamment un recueil de jurisprudences très intéressant. Je reste bien sûr à votre écoute !
- **Céline Fuchs - COREPS** : merci beaucoup Madame Mant. Nous arrivons au terme de cette plénière : merci à l'équipe de la Maison de la danse pour son accueil, merci à l'équipe d'Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant qui m'a aidée à préparer cette rencontre, et merci à vous toutes et tous pour votre mobilisation et votre engagement !